RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023 Affichage: 26/10/2023



EXTRAIT DU RE COMPCIANTO COMPÉTENTE PAR délégation DES DÉLIBÉRATIONS DU CO L MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 24 octobre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs: 5

Date de la convocation : 20/10/2023 Date de publication: 26/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, Mme Eliane BARNICAUD, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN. Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, M. Michel PAPE, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick EMOND en faveur de Mme Pascale BEGNIS, M. Michel PAPE en faveur de M. Olivier MERCIER, M. MICHEL FELDMANN en faveur de Mme Yannick CHARRETEUR.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-071

OBJET: CHALET REYNARD - MODIFICATION DU LOYER

RAPPORTEUR: Mme Cécile PAULIN

La commune de Bédoin a cédé, par délibération du 13 juillet 2007, à Monsieur Juan CHACON un droit au bail pour la concession du Chalet Reynard, bâtiment à usage commercial et d'exploitation commerciale situé sur le territoire de la Commune, cadastré section AB n°3 d'une contenance de 677 m2 pour le temps restant à courir.

Il est précisé que le bail initial avait été consenti en 1961 pour une durée de 99 ans.

Ledit bail prévoyait une révision du loyer tous les cinq ans or la dernière remonte à 1993 où le loyer a été porté à 10 francs au lieu de 5. Depuis cette date, aucune modification tarifaire n'a été opérée.

Le loyer actuel s'élève à 1032.08€ annuel pour une surface de 677m2 soit 1.50€ du m2.

Il est proposé d'augmenter ce loyer à hauteur de 2.50€ du m2. Le propriétaire a été informé de cette évolution tarifaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de bail concernant le bâtiment dit « Chalet Reynard » et notamment la clause de révision du montant du loyer,

Vu le budget de la commune,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

De fixer le montant du loyer annuel du Chalet Reynard, cadastré section AB n°3 de réception - Ministère de l'Intérieur de l'Intérieur de l'Intérieur de la contenance de 67/m2, a 2.50€ du m2,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023

D'approuver que cette évolution tarifaire soit d'application immédiate,

Affichage: 26/10/2023

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la prendre deliberation

084-218400174-20231024-DE-2023-071-DE

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 26, 10, 23

et publication sur le site internet de la commune de

Bédoin le : 26. 10.73

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr.</u>